

Les règles d'or de la route.

Dans l'article que nous présentons, nous mettons en œuvre les obligations, risques, actions à faire et à ne pas faire à vélo.

Tout d'abord, il faut porter des protections lorsqu'on est enfant : genouillères, coudières, casque.

Le casque est obligatoire pour les moins de 12 ans au risque d'une amende. Il est obligatoire pour les enfants mais pas pour les adultes, mais il est très conseillé d'en porter un.

Il ne faut pas rouler sur le trottoir après 8 ans.

Avant 8 ans, un enfant doit être accompagné par un adulte sur les routes et les pistes cyclables.

Le port d'un gilet jaune est obligatoire la nuit. C'est pour être visible la nuit par les chasseurs, véhicule et toutes personnes.

Il est risqué de rouler autour des angles morts d'un véhicule, au risque de provoquer un accident car le conducteur du véhicule ne voit pas l'individu dans ses rétroviseurs.

Quand l'on roule, il est obligatoire de respecter les feux tricolores et les panneaux de signalisation, il ne faut pas se croire tout permis et rouler n'importe comment: sens inverse par rapport au véhicule, marche arrière etc

Sécurité routière tous touchés, tous concernés, tous responsables.

Nathan.
Maël.
Léa.